

Département du Cher

**COMMUNE DE VOUZERON**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Arrêté le

Approuvé le

**ANNEXES SANITAIRES**  
**ET AUTRES**

|

WIECEK Rachel  
Géomètre Expert Foncier  
15, rue Molière  
18100 VIERZON

Dossier 041590  
Etabli en mars 2007

Tél : 02 48 75 10 22  
Fax : 02 48 71 10 61  
Mèl : [wiecek.rachel@wanadoo.fr](mailto:wiecek.rachel@wanadoo.fr)

Le réseau d'eau potable est géré par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de Vignoux sur Barangeon. Le siège de ce syndicat se trouve en mairie de Vignoux.

- **Captage :**

Il n'existe pas de captage d'eau sur le territoire communal.

- **Appareils élévatoires et de traitement :**

Il existe une station de surpression installée à côté du château d'eau au lieudit "Grandmont". Pour le traitement, il n'existe rien.

- **Ouvrages d'art :**

Le château d'eau est un réservoir semi-enterré et a une capacité de 150 m<sup>3</sup>.

Le niveau de trop-plein de l'ouvrage est à la cote 159,20 NGF (nivellement général de la France).

Il est situé, comme la station de surpression, au lieudit "Grandmont".

- **Canalisations :**

L'ensemble des canalisations est en PVC.

- **Exploitation :**

Le réseau est géré par la compagnie des eaux et de l'ozone (CEO). Des analyses de l'eau distribuée sont faites régulièrement par la direction des affaires sanitaires et sociales et les résultats répondent aux normes de qualité instaurées par le code de la santé publique.

## 2 – Modifications et renforcements du réseau

Le réseau public d'eau potable dessert l'ensemble de la partie agglomérée de la commune et se prolonge sur les voies principales de circulation pour aller desservir les principaux écarts (la Loeuf du Houx, le Briou, les Tierceaux).

D'après une étude menée pour établir le schéma directeur d'assainissement, près de 50% des logements possèdent un puits. Certains seraient utilisés pour la consommation en eau (13%) malgré leur raccordement au réseau public d'adduction en eau potable.

Si des constructions destinées à l'habitation souhaitent s'étendre et ne seraient pas raccordées au réseau public de distribution, l'autorisation sera conditionnée à ce raccordement.

Le réseau est actuellement capable d'assurer la desserte en eau de la commune.

L'extension des zones urbaines étant modérée, il ne sera sans doute pas nécessaire de revoir le réseau.

Par contre, pour certaines opérations d'aménagement, et notamment l'urbanisation des zones AU, une étude plus poussée devra être menée pour vérifier la bonne desserte des nouvelles constructions.

En l'absence de réseau public, il est rappelé que, pour les constructions à usage d'habitation, notamment en zone agricole, une déclaration doit être faite auprès du préfet (article R 1321-14 du code de la santé publique).

### **3 – Constructions à proximité des canalisations**

Lorsqu'une construction doit être édifiée à proximité d'une canalisation, la direction départementale de l'agriculture devra être consultée pour la délivrance des certificats d'urbanisme.

## **ASSAINISSEMENT**

Une étude a été menée pour établir le schéma directeur d'assainissement.

### **1 – Eaux pluviales**

Dans le bourg, en dehors de la route de Vierzon, le réseau eaux pluviales est de type unitaire. Sur la route de Vierzon, il est de type séparatif.

Ce réseau conduit les eaux jusqu'à la station d'épuration par l'intermédiaire d'un déversoir d'orage qui sont ensuite dirigées vers le Barangeon.

Dans les hameaux, les eaux sont dirigées vers les exutoires naturels.

### **2 – Eaux usées**

La commune est équipée dans la partie de son agglomération d'un réseau d'assainissement eaux usées en grande majorité de type unitaire.

Deux secteurs ont un réseau d'assainissement séparatif :

~ la route de Vierzon, y compris le lotissement : ce réseau se raccorde au système principal unitaire au niveau du carrefour avec la route de Saint Laurent,

~ la route de Bourges qui collecte les eaux usées de la zone d'activités et du centre Louis Gatignon. Les eaux de cette partie de réseau se jettent directement dans la station d'épuration communale par l'intermédiaire d'un poste de relèvement.

La station d'épuration de type boues activées a été installée en 1974 et a une capacité de 350 équivalents habitants. 260 abonnés sont raccordés à la station dont 140 environ du centre Gatignon. Les eaux, une fois traitées, sont rejetées dans le Barangeon.

Les boues résiduelles sont épandues sur les terres agricoles sans plan d'épandage.

La station d'épuration est peu performante et actuellement en surcharge hydraulique. Un schéma directeur d'assainissement a été mis à l'étude qui propose différentes possibilités d'assainissement. Celle retenue par la commune consisterait à maintenir le bourg en assainissement collectif, à raccorder le hameau des Tierceaux en créant une nouvelle station d'épuration au lieudit "le Pré galeux" près du Barangeon, en face des Tierceaux, à l'est de la route de Saint Laurent. L'emplacement de l'actuelle station pourrait être transformé en un poste de relèvement.

La nouvelle station aurait une équivalence habitants de 500 EH (300 EH pour les raccordements déjà existants, 100 EH pour les raccordements futurs des Tierceaux et une réserve de 25% soit 100 EH).

Une étude des "points noirs" (groupements d'habitations n'ayant pas la surface suffisante pour mettre en place un assainissement conforme à la réglementation) pourra être effectuée afin d'envisager, pour ces secteurs, la mise en place de système semi-collectif.

### **ELIMINATION DES DECHETS**

L'élimination des ordures ménagères est gérée par la Communauté de Communes Vierzon Pays des Cinq Rivières.

La collecte, telle qu'elle est organisée, répond aux besoins de la population et concerne l'ensemble du territoire communal.

3 points d'apport existent sur la commune pour le tri sélectif.

Les déchetteries les plus proches sont celles de Vignoux sur Barangeon ou celle de Neuvy sur Barangeon.